

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Avenant n° 5 du 31 décembre 2015 à la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales**

NOR : INTF1608885X

Entre :

Le ministre de l'intérieur, d'une part,

Et :

Le ministre de la défense, d'autre part,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu la délégation de gestion cadre du 28 juillet 2008 modifiée portant sur le transfert organique de la gendarmerie au ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1<sup>er</sup>

Au premier alinéa de l'article 7 de la délégation de gestion du 28 juillet 2008 susvisée, les mots : « à concurrence de sept ans » sont supprimés.

Article 2

Les annexes 8, 9 et 31 de la délégation de gestion du 28 juillet 2008 susvisée sont supprimées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Article 3

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur et au *Bulletin officiel* des armées.

Fait le 31 décembre 2015.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation :

*Le préfet, directeur du cabinet,*

M. LALANDE

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le directeur du cabinet civil et militaire,*

C. LEWANDOWSKI